



# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

## MOT DU MAIRE



### INFLATION ÉLEVÉE – IMPACTS POUR VSAD

La hausse importante des coûts est généralisée et n'épargne personne, incluant la Ville. Cela dit, du point de vue municipal, il en ressort tout de même du positif.

Pour tenter de freiner la pression inflationniste, la Banque du Canada a augmenté à plusieurs reprises son taux directeur, de façon à diminuer la consommation et donc l'inflation. Conséquemment, les institutions financières ont évidemment haussé leurs taux d'intérêts, avec les effets négatifs que l'on connaît pour plusieurs. Toutefois, pour la Ville, la situation est relativement profitable. Nous remboursons comptant systématiquement notre dette à l'échéance des termes d'emprunts, ce qui fait en sorte nous ne subissons pas les contrecoups négatifs de ces hausses de taux sur nos emprunts. Et parce que nous payons comptant nos investissements, encore là, les taux d'intérêts élevés ne nous affectent pas, puisque nous n'empruntons plus. Par ailleurs, étant donné que nous avons temporairement d'importantes sommes en réserve, la hausse des taux d'intérêts nous est bénéfique. Notre épargne collective est placée à court et moyen terme, en attendant d'être utilisée pour finir de rembourser la dette et payer les investissements des prochaines années; cela rapporte des millions de dollars annuellement en intérêts. Pour les quelques années à venir, notre rapport avec les banquiers est et demeurera donc inversé. En effet, jusqu'à nouvel ordre, ce sont eux qui nous versent plus d'intérêts que nous leur en versons.

Considérant la conjoncture économique actuelle, la décision prise il y a quelques années de s'attaquer avec vigueur à une dette alors titanesque s'avère aujourd'hui encore plus judicieuse et profitable. Nos économies collectives qui rapportent de plus en plus grâce aux taux d'intérêts élevés, jumelées aux nouveaux revenus provenant essentiellement de constructions neuves dans le parc industriel, permettent de considérer avec réalisme un gel de taxes à Saint-Augustin-de-Desmaures pour encore des années, et ce, sans négliger pour autant les investissements dans nos infrastructures et dans la qualité des services.



### PLANTATION D'ARBRES

Les bénéfices liés à la présence d'arbres en grand nombre sur le territoire de notre ville sont nombreux. Le conseil municipal continue de prendre des mesures concrètes en ce sens.



Ainsi, la somme annuelle dédiée spécifiquement à la plantation d'arbres sur le territoire public de Saint-Augustin-de-Desmaures est maintenue cette année encore. Plus de 500 000 \$ seront consacrés à l'été 2024 à la plantation de plus d'un millier d'arbres aux entrées de la ville, dans les parcs publics, le long des différentes artères principales, autour des bâtiments municipaux et dans l'emprise de la Ville, le long de certaines rues des quartiers résidentiels et du parc industriel.

Le conseil a par ailleurs décidé de reconduire le programme d'aide financière à la plantation d'arbres destiné aux résidents, entreprises et institutions. Ce programme d'aide financière prévoit un remboursement accordé par la Ville équivalant à 50 % du montant total déboursé pour l'acquisition d'un ou plusieurs arbres et pour les services de plantation, le cas échéant. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé par année civile. Une nouveauté cette année : la subvention est applicable non seulement aux arbres plantés en cour avant, mais aussi à ceux plantés en cour latérale ou arrière. Les détails de cette offre sont disponibles sur le site web de la Ville.

Vous êtes invités à profiter en grand nombre de ce programme et à le faire connaître à vos voisins afin de verdir au maximum notre environnement.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 2 et 16 avril, à 18 h 30. Les citoyen-ne-s peuvent y participer en posant leur question en personne dans la salle Jeanne-Landry, pavillon André-Coindre, Campus-Notre-Dame-de-Foy. Vous pouvez également poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](http://vsad.ca/seances)) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Rappel : Les bureaux municipaux seront fermés le 29 mars et le 1er avril pour le congé pascal. La VSAD vous souhaite de Joyeuses Pâques !

Ne manquez pas notre grande fête du printemps La Vitrine qui aura lieu le 20 avril prochain au Centre communautaire multifonctionnel secteur est, de 10 h à 15 h. Bienvenue à tous et à toutes !

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville

**VSAD.ca**

**SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

**SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !**

@VSADofficiel  
@VSADSLCVC

@VSADofficiel  
@Augustinoisactifs

@Ville-de-saint-augustin-de-desmaures

## TRÉSORERIE *et taxes*

### 2<sup>E</sup> ÉCHÉANCE : 2 AVRIL

Que vous soyez nouvellement propriétaire ou non, si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2024, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie. Vous trouverez nos coordonnées dans l'encadré bleu.

#### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

Le compte de taxes est payable en 12 versements égaux, le paiement est à prévoir aux échéances suivantes : 2 avril, 1<sup>er</sup> mai, 4 juin, 2 juillet, 1<sup>er</sup> août, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 3 décembre, 6 janvier 2025 et 3 février 2025.

#### ARRÉRAGES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

Un montant se trouve sur la ligne *Arrérages* de votre compte de taxes ?

Taxes courantes	4 075,49
<b>Arrérages</b>	<b>655,65</b>
Intérêts	10,32
Pénalité	0,00

Il inclut tous les montants échus jusqu'au 11 janvier 2024, date à laquelle les comptes ont été émis. Donc, le versement qui était prévu le 1<sup>er</sup> février n'y est pas inclus et correspond à la dernière échéance de 2023. Pensez à régulariser votre dossier en payant les arrérages et la dernière échéance de l'année 2023 avant l'envoi de relevés prévu pour la fin avril.

#### PAIEMENT PAR DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA-PPA)

Si vous êtes inscrit-e au paiement par prélèvement automatique et que vous ne voulez plus avoir ce type de paiement préautorisé, il est important de le supprimer de vos paiements pour éviter de payer si vous n'avez pas à le faire.

Vous avez vendu votre propriété ? N'oubliez pas de nous aviser en complétant le formulaire d'annulation disponible sur notre site web (<https://vsad.ca/budget-finances>) pour éviter les surprises.

#### VOUS ÊTES NOUVELLEMENT PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une propriété et la mise à jour du nom de la personne propriétaire au rôle de taxation. Il est donc tout à fait normal que les transactions effectuées entre la fin 2023 et début 2024 ne soient pas reflétées quant au nom de la personne propriétaire indiqué sur le compte de taxes 2024.

Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien-ne propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux dates d'échéance. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site web sous le menu « Services en ligne » et ensuite à la rubrique « Évaluation foncière ».



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la trésorerie par courriel à l'adresse suivante : [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau.

## JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

#### 1. 22 mars – Appels d'offres

APO-2024-008 – Contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage – Année 2024 (SÉAO 1826606)

APO-2024-014 – Contrat relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du parc du Grand-Hunier (SÉAO 1824088)

APO-2024-015 – Conception des plans et devis et assistance lors de travaux pour la réfection de six ponceaux (SÉAO 1827799)

**2. 21 mars – Promulgation du Règlement n° 2024-723** modifiant le Règlement n° 2016-504 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition

#### 3. 19 mars – Appel d'intérêt

AI-2024-001 – Location temporaire d'un bâtiment avec garage pour utilisation municipale – (SÉAO 1824337)

#### 4. 8 mars – Demande de démolition d'immeuble

3038, rue Ratté (lot 2 813 012)

#### 5. 6 mars – Appels d'offres

APO-2024-009 – Réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures – (SÉAO 1818400)

#### 6. 4 mars – Demandes de dérogations mineures

3679, rue de l'Hétrière (lot 2 812 355)

4778, rue des Grèbes (lot 2 813 654)

#### 7. 1<sup>er</sup> mars – Appels d'offres

APO-2024-010 – Contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024 – (SÉAO 1818399)

APO-2024-011 – Contrat pour la conception d'une étude de circulation routière dans le secteur Est (Bocages) – (SÉAO 1818402)

APO-2024-012 – Contrat de services professionnels en architecture pour le réaménagement d'un bâtiment au parc Riverain (SÉAO 1818403)



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

## BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

### PLAN DE VERDISSEMENT DE LA VILLE

Les travaux de plantation d'arbres sur les terrains et emprises municipales se poursuivront à la fin de l'été sur tout le territoire augustinois.

Comme en 2023, environ 1 000 nouveaux arbres seront ajoutés pour embellir notre territoire. Les essences ont été sélectionnées pour leur variété et leur résistance aux maladies et aux conditions hivernales. Ces arbres seront plantés principalement dans les espaces verts et les emprises municipales.



Il est important de rappeler qu'une bande de terre devant chaque résidence est la propriété exclusive de la Ville.

Cette bande, connue sous le nom d'emprise municipale, mesure environ trois mètres de large à partir de la chaussée, mais peut parfois être plus large. La Ville peut donc y planter des arbres ou y réaliser d'autres travaux. Vous pouvez vérifier votre emprise grâce à votre certificat de localisation.

Étant situés sur les terrains de la Ville, les arbres seront entretenus par celle-ci. Des accroche-portes seront distribués aux résidences où la plantation d'arbres sera effectuée en façade sur l'emprise municipale.



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse [vsad.ca/parcs](http://vsad.ca/parcs) ou communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca).

## TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

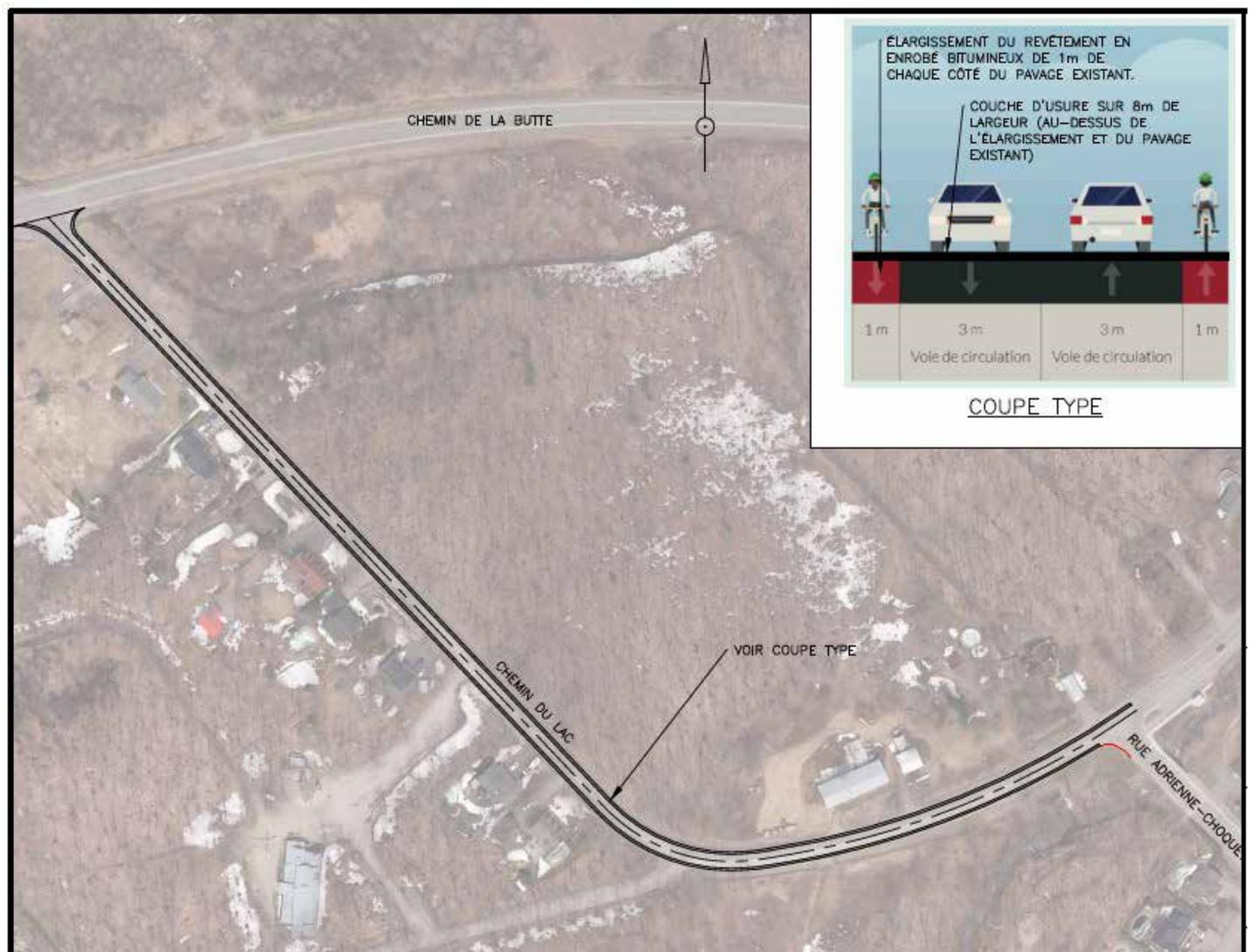
### ÉLARGISSEMENT DES VOIES CYCLABLES SUR LE CHEMIN DU LAC

D'ici la fin de l'été 2024, les cyclistes auront accès à une toute nouvelle infrastructure le long du chemin du Lac, entre la rue Adrienne-Choquette et le chemin de la Butte.

Le projet consiste à élargir les voies pour créer un accotement revêtu pour y faire une piste cyclable séparée de la chaussée, car présentement, les cyclistes doivent partager la route avec les véhicules.

Les travaux débuteront à la fin du printemps et devraient être achevés d'ici la fin juillet 2024.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville bénéficie d'une subvention de 300 000 \$ accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 2).



## TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

### NETTOYAGE DES RUES

Au début du mois d'avril, en fonction des conditions météorologiques, l'équipe du Service des travaux publics débutera les opérations de nettoyage des rues. Ces opérations se poursuivront durant plusieurs semaines.

Cette tâche de nettoyage se déroule généralement en trois étapes. En premier lieu, le pré-nettoyage. Ensuite, l'arrosage. Pour se conclure avec l'étape de la finition.

#### INTERDICTION DE STATIONNER

Pour que les opérations de nettoyage soient efficaces et réalisées sans entrave, la Ville utilisera les nouveaux feux lumineux d'interdiction de stationner afin d'informer les citoyen-ne-s du nettoyage prochain de leur secteur et de leur indiquer de ne pas laisser leurs véhicules dans les rues visées. Cette interdiction de stationner facilitera le passage des camions de nettoyage et permettra d'obtenir des résultats optimaux. Ces feux seront activés dans les zones concernées par les travaux d'entretien.



#### CONSIGNES POUR LES CITOYEN-NE-S

Les résident-e-s sont encouragé-e-s à nettoyer leur terrain avant le passage des camions de nettoyage. Pour faciliter le travail de l'équipe de nettoyage, la coopération des citoyen-ne-s est sollicitée pour :

- Faciliter le passage des équipes de nettoyage et éviter d'avoir à repasser. La VSAD vous prie de libérer les rues. N'y garer pas vos véhicules et n'y laisser aucun panier de *basket-ball*, ni de bacs de matières résiduelles, etc.;
- Éviter les amoncellements des pierres ou cailloux sur la chaussée, car cela complique leur ramassage et augmente les risques de dommages aux équipements. Il est préférable de les laisser dispersés pour faciliter le travail des équipes ;
- Ne pas mettre de pierres ou de sable dans les bacs à déchets, cela peut endommager ces derniers ainsi que les véhicules utilisés pour la collecte des déchets ;
- Si le nettoyage du terrain n'a pas été effectué avant le passage des équipes de nettoyage, vous devrez assumer la responsabilité de ramasser les résidus présents dans la rue. Ces derniers peuvent être déposés dans les écocentres pour leur élimination appropriée.

### RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE

En mai prochain, d'importants travaux débuteront sur la route Racette, impliquant non seulement un nouvel asphaltage en raison d'une dégradation avancée, mais également le remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout. La durée des travaux est estimée à environ quatre mois.

En améliorant les installations existantes, la VSAD pourra mettre en place de nouvelles infrastructures axées sur la sécurité routière et les déplacements actifs. En prévision des travaux, les résidents concernés ont déjà reçu une communication informative sous la forme d'un accroche-porte.

En raison de l'ampleur du projet, des perturbations de la circulation sont à anticiper. L'équipe du Service des travaux publics travaillera en collaboration avec l'entrepreneur pour mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de minimiser les impacts sur les résident-e-s et les commerces.

Des communications régulières seront diffusées par la Ville via diverses plateformes et réseaux sociaux, en fonction des différentes phases du projet. Une page dédiée à ces travaux est disponible sur notre site web via le <https://vsad.ca/racette>. Pour consulter les plans schématiques du projet, suivre l'avancement des travaux ou connaître les plans de détournement de la circulation, nous vous invitons à consulter cette page web régulièrement.



Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [travaux-publics@vsad.ca](mailto:travaux-publics@vsad.ca).

**SAINT-AUGUSTIN DE-DESMANURES**

**FAVORISER LA PLANTATION D'ARBRES CHEZ VOUS !**

**Aide financière**  
Pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année

[VSAD.CA/aide-financiere-plantation-arbres](https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres)

### SUBVENTION À LA PLANTATION D'ARBRES

Le nouveau programme de subvention de la VSAD visant à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyen-ne-s sur les terrains privés ou institutionnels est en cours et vous êtes déjà plusieurs à avoir déposé une demande afin de recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile. Visitez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> sans tarder.

**C'est un geste simple qui contribuera de multiples façons à la qualité de vie !**

# ENVIRONNEMENT

## et matières résiduelles

### AVRIL

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

### MAI

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

#### Ordures



Les ordures seront collectées toutes les semaines dès le 15 avril.

#### POUR RECEVOIR UN ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures. La prochaine livraison à domicile des sacs mauves aura lieu en mai.

#### Résidus verts



**Avis de changement :** En raison des conditions climatiques, les résidus verts seront ramassés plus tôt cette année, soit du **15 avril au 10 mai**, contrairement à ce qui avait été annoncé dans le calendrier annuel.

Veuillez mettre les résidus dans des sacs oranges, transparents ou en papier. Les sacs doivent être déposés en bordure de chemin et ils seront ramassés la même journée que la collecte des matières résiduelles.

#### Recyclage



Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

#### Encombrants



La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024**.

**Rappel:** La collecte des encombrants est effectuée le **mercredi**. La date limite pour vous inscrire demeure le **lundi, à midi, précédant la collecte (29 avril)**.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

**ATTENTION :** Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

**Inscription en ligne :** <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet Encombrants

**Inscription par téléphone :** 418 878-4662, poste 5406

#### Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

##### Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé

Mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h

Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

##### Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi: 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 8 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse [https://vsad.ca/matieres\\_residuelles](https://vsad.ca/matieres_residuelles) ou communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).

## CONNAISSEZ-VOUS LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ?

Les résidus domestiques dangereux (RDD) désignent les résidus de nombreux produits qui se trouvent tant dans votre garage que dans... la poche arrière de votre pantalon !

On parle notamment de pots de peinture, de solvants, d'aérosols, de pesticides et d'ampoules, mais aussi, de produits nettoyants, de médicaments, de piles et même de votre téléphone cellulaire.

Lorsque des matières indésirables comme des RDD se retrouvent au centre de tri, elles peuvent mettre en péril la sécurité des employé-e-s dus à leurs



composantes inflammables et explosives. C'est pourquoi il est important de les apporter à l'écocentre ou dans un point de dépôt identifié, par exemple :

- Les piles sont ramassées à la bibliothèque Alain-Grandbois ou au bureau de Postes Canada ;
- Les médicaments, vous pouvez les rapporter à la pharmacie ;
- Pour trouver plus de points de dépôt, référez-vous au site web suivant : <https://cmquebec.qc.ca/matieres-residuelles/tes-residusdangereux>.

Rappelons que seuls les imprimés, les contenants (plastique, verre, métal) et les emballages sont acceptés au recyclage.

## URBANISME, quelques informations importantes

### PETIT RAPPEL AMICAL POUR LA PROMENADE AVEC PITOU

La VSAD est soucieuse de maintenir l'harmonie entre les citoyen-ne-s et les animaux domestiques.

C'est pourquoi nous vous rappelons cette petite règle à respecter. Nous vous remercions de retirer immédiatement et proprement ses excréments. Que ce soit pour un aller-retour vers l'école du quartier ou une simple balade, vous êtes prié-e-s de respecter le Règlement n° 2017-519.

Nous vous invitons à visiter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/animaux>.



### RAPPEL PRINTANIER – DATE LIMITE POUR RETIRER VOTRE ABRI TEMPORAIRE

Nous souhaitons vous rappeler que le **1<sup>er</sup> mai** est la date limite annuelle pour démanteler et ranger votre abri temporaire. Ceci inclus les garages, abris, portiques et toutes autres constructions temporaires similaires. Notre équipe sera sur le terrain, alors n'attendez pas de recevoir un rappel plus formel. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.



### AVEZ-VOUS LE DROIT DE COUPER LES BRANCHES D'UN ARBRE DE VOTRE VOISIN-E SI ELLES DÉBORDENT SUR VOTRE PROPRIÉTÉ ?

**Faux** - Il est illégal de couper des branches ou des racines d'un arbre appartenant à votre voisin-e sans son consentement, même si elles sont sur votre terrain. Vous ne pouvez pas vous faire justice vous-même, et ce, même si les branches (ou racines) nuisent à votre propriété. Vous devez d'abord demander à votre voisin-e. En cas de refus de sa part, vous devez avoir recours à la médiation ou demander à la Cour de le contraindre à les couper. Article 985 du Code civil du Québec.

De plus, avant de couper des branches, des racines ou un arbre, vous devez vous informer auprès du Service de l'urbanisme si un permis est requis. Certains secteurs de la VSAD sont assujettis à une réglementation particulière. C'est notamment le cas pour les terrains situés à proximité d'un cours d'eau, dans les secteurs de forte pente ou dans les secteurs assujettis aux bandes végétalisées ou à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale).

### UN PROJET DE PISCINE POUR CET ÉTÉ ?

Le beau temps approche, ce sera donc le moment de penser à déposer votre demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine. Afin de bien préparer votre projet, le Service de l'urbanisme met à votre disposition des fiches simplifiées illustrant les normes d'implantation et de sécurité en vigueur. Les fiches sont disponibles dans la section Permis et urbanisme du site web de la Ville, à l'adresse <https://vsad.ca/permis>. Vous y trouverez également la procédure pour déposer votre demande d'autorisation.



Pour l'occasion, nous vous invitons à essayer notre nouveau portail de demandes de permis en ligne au <https://vsad.edemandes.com>.

Bonne baignade !

### LA RUE, UN ESPACE D'ENTREPOSAGE ADDITIONNEL ?

Que ce soit de la terre, du gravier, des matériaux de construction, des branches d'arbres, une remorque, une roulotte, un bateau, une cabane à pêche, une piscine toute neuve en fibre de verre ou même une vieille limousine qui refuse de démarrer, la rue n'est pas l'endroit pour y entreposer ces items plus ou moins insolites.

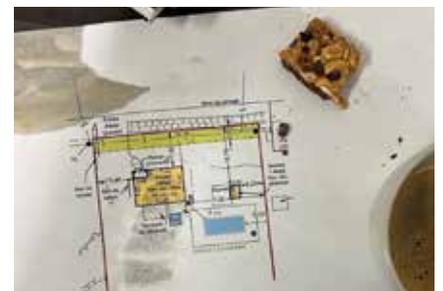
En plus de gêner la circulation, la présence de matériaux en vrac dans la rue tels que terre, sable ou gravier occasionne l'écoulement de sédiments dans le réseau pluvial et vers nos cours d'eau.

Que ce soit pour quelques heures ou quelques jours, nous vous demandons d'utiliser votre propre terrain à cette fin, et ce, selon les dispositions prévues aux différents règlements de la Ville. Sous certaines conditions, une autorisation temporaire pourrait vous être délivrée.

### VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT PEUT AUSSI NUMÉRISER DES DOCUMENTS

En plus de prendre d'excellentes photos, la caméra de votre appareil cellulaire permet aussi de générer des documents PDF de qualité. Pour votre prochaine demande de permis, pensez à utiliser, par exemple, Notes ou Fichiers sur un appareil Apple, ou Google Drive sur un appareil Android.

Le fait de déposer des documents bien lisibles donnera assurément un coup de main aux technicien-ne-s du Service de l'urbanisme dans l'analyse de votre demande de permis ou de certificat d'autorisation, en plus de ne pas ralentir le traitement de cette dernière.



### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca).

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de l'urbanisme sont situés au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RESSOURCES HUMAINES *et emplois*



TA CARRIÈRE SE TROUVE **ici**

Emplois permanents et temporaires

Chargé-e de projet en ingénierie

Technicien-ne inspecteur-trice

Technicien-ne en géomatique

Préposé-e aux installations récréatives et culturelles

Préposé-e à l'aréna

Journalier-ière

Envie d'en savoir plus?  
vsad.ca/carriere



TON EMPLOI D'ÉTÉ SE TROUVE **ici**

Découvre les possibilités qui te sont offertes dans plusieurs domaines dont:

Étudiant-e-s soutien aux activités et événements spéciaux

Animateur-trice-s Club de lecture Crock-Livres

Sécurité et prévention dans les parcs

Aménagement du territoire

Génie civil

Droit



Curieux d'en savoir plus?  
vsad.ca/carriere



## LE 28 AVRIL AURA LIEU LA JOURNÉE COMMÉMORATIVE DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

Nous saisissons cette occasion pour vous rappeler l'importance d'être vigilant-e près des chantiers de construction où interviennent les employé-e-s municipaux. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, soucieuse d'offrir un environnement de travail sécuritaire à ses salarié-e-s, vous encourage à redoubler d'efforts pour garantir leur sécurité.

Les chantiers de construction et autres sites de travail peuvent être des environnements dangereux. Nous vous demandons donc de faire preuve d'une prudence accrue lorsque vous êtes à proximité de ces zones. Respectez les panneaux de signalisation, gardez vos distances et soyez attentifs et attentives aux gens et aux équipements en mouvement.

Votre coopération est essentielle pour garantir la sécurité des équipes. En adoptant des comportements responsables autour des chantiers, vous contribuez à prévenir les accidents et à protéger la vie et la santé de nos travailleurs et travailleuses.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte d'assurer un milieu de travail sécuritaire à nos employé-e-s.



## COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

### DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL - MOIS DE L'AUTISME

Le mois de l'autisme constitue pour la Fédération Québécois de l'autisme, une occasion de mener des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les 16 associations régionales en autisme. Entre autres, il promeut le respect des droits et le bien-être des personnes autistes et leur famille. Il sensibilise et informe les personnes autistes et leur famille ainsi que le grand public. Puis il contribue au développement des connaissances en autisme et à leur diffusion. Pour en savoir plus, nous vous invitons à visiter le site web d'Autisme Québec : <https://www.autisme.qc.ca/la-federation/nos-actions>

### DU 16 AU 22 AVRIL : LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Pour en savoir plus, nous invitons à visiter le site web du Réseau de l'action bénévole du Québec <https://www.rabq.ca/semaine-de-l-action-benevole.php>.

Les organismes et les bénévoles exercent une influence importante sur la qualité de vie des citoyen-ne-s. Leur collaboration et leur implication permettent de stimuler le développement d'une vie citoyenne riche et de qualité à Saint-Augustin-de-Desmaures.

C'est cette belle vitalité qui sera présentée lors de La Vitrine le 20 avril prochain. Aussi, la ville tiendra sa traditionnelle Soirée des bénévoles en marge de l'événement pour leur dire un merci tout spécial !

### 22 AVRIL : JOUR DE LA TERRE

La célébration du Jour de la Terre est une occasion privilégiée d'agir pour l'environnement, l'édition 2024 aura pour thème la mobilité durable.

Avec plus de 43 % des émissions de gaz à effet de serre générées par le secteur des transports et une augmentation de l'utilisation de l'auto, il est vraiment essentiel de mettre de l'avant la mobilité durable! Que ce soit pour se rendre sur son lieu de travail ou partir en vacances, des alternatives à l'auto solo existent.

Dans le cadre du Jour de la terre, il y aura un atelier créatif pour tous et toutes le 21 avril entre 10 h et 12 h à la bibliothèque Alain Grandbois «Tête en herbe». Viens créer ton personnage loufoque aux cheveux d'herbe !



## COLLECTE DE SANG

ÉP  
ÉCOLE DES PIONNIERS

Organisée par  
les élèves de la classe de 5<sup>e</sup> année  
de Mme Claudine Demers



# Jeudi 11 avril

ÉCOLE DES PIONNIERS  
PAVILLON DE LA SALLE  
99, rue du Collège

SUR RENDEZ-VOUS

→ [hema-quebec.qc.ca](https://hema-quebec.qc.ca)  
→ 1 800 343-7264



### 30 AVRIL – JOURNÉE MONDIALE DES MOBILITÉS ET DE L'ACCESSIBILITÉ

La VSAD est soucieuse d'offrir des services de qualité à toutes ses clientèles, c'est pourquoi chaque année, elle prépare et met en place un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Celui-ci illustre l'engagement continu de la Ville à rendre la communauté plus inclusive et accessible à tous et à toutes. L'objectif fondamental est de garantir que chaque citoyen-ne, quelle que soit sa situation, puisse participer pleinement à la vie collective. Pour en savoir plus, consulter ce lien : <https://vsad.ca/uploads/loisirs/2023/pla-paeph-2024.pdf>.

### PRIX DE LA RELÈVE AGRICOLE - LANCEMENT DES INSCRIPTIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)

Les propriétaires d'entreprise agricole de moins de 40 ans sont invité-e-s à s'inscrire au Prix de la relève agricole.

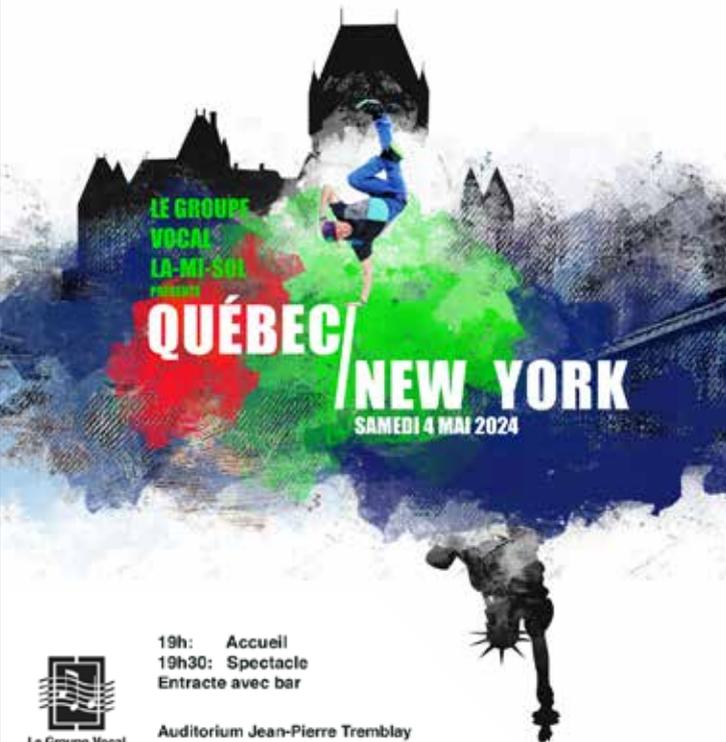
La personne lauréate ou le groupe lauréat du concours remportera une bourse de 7 500 \$, tandis que la personne finaliste ou le groupe finaliste recevra une bourse de 3 500 \$. L'appel de candidatures se terminera le 20 mai.

Le Prix de la relève agricole fait honneur à un ou une jeune propriétaire d'entreprise agricole ou à un groupe de jeunes propriétaires d'entreprise agricole en production animale ou végétale, qui se distingue par ses compétences, sa vision entrepreneuriale, ses approches innovantes, son implication dans la communauté et son engagement en matière de développement durable.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site web du Gouvernement du Québec via l'adresse <https://ow.ly/lLx50QHxEo>. Pour vous inscrire, visitez la page web du Prix de la relève agricole du MAPAQ, via l'adresse : <https://ow.ly/p9Kq50QHxEo>.

Avec près de 85 % de son territoire situé en zonage agricole, la VSAD accueille plusieurs entreprises agricoles et souhaite donc bonne chance à toutes les personnes participantes.





LE GROUPE VOCAL  
LA-MI-SOL  
présentent

# QUÉBEC / NEW YORK

SAMEDI 4 MAI 2024



19h: Accueil  
19h30: Spectacle  
Entracte avec bar

Auditorium Jean-Pierre Tremblay  
Campus Notre-Dame-De-Foy  
5000 rue Clément Lockwell | Saint-Augustin-de-Desmaures

Billetterie: <https://lepointdevente.com/billets/lamisol-mai-2024>  
Information: [info@groupevocalamisol.org](mailto:info@groupevocalamisol.org)  
Entrée: 35 \$



## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### EN AVRIL, SOULIGNONS LA SEMAINE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE!

Via les services de l'Agglomération de Québec, les citoyen-ne-s de la VSAD peuvent compter sur une merveilleuse équipe de préposé-e-s à la répartition des appels d'urgence. Ils sont la voix rassurante qui vous guidera, le jour comme la nuit, si vous devez faire appel au 911 pour une situation d'urgence. En 2023, ils ont répondu à 390 537 appels.

En situation d'urgence, chaque seconde compte. Rappelez-vous que vous devez composer le 911 dans les cas suivants :

- Une réelle urgence est en cours (bataille, vol qualifié, accident, incendie);
- Vous avez été victime d'un crime (vol dans une résidence, fraude, voies de fait);
- Une vie (la vôtre ou celle d'une autre personne) est en danger (personne malade, désorganisée ou armée).

**Vous avez joint le 911 par erreur ?** Ne raccrochez surtout pas. Restez en ligne et informez la personne responsable à la répartition des appels d'urgence qu'il s'agit d'une erreur. Si vous raccrochez sans explication, cette personne devra vous rappeler pour s'assurer que tout va bien.

### PRÉVENTION DOMICILIAIRE DES POMPIER-IÈRE-S

Le 1<sup>er</sup> mai prochain sera le début de la prévention domiciliaire des pompier-ière-s sur l'ensemble du territoire. L'objectif de ces visites est d'une part de s'assurer que les avertisseurs de fumée et/ou de monoxyde de carbone en place sont fonctionnels et qu'ils n'ont pas atteint l'âge limite de 10 ans et d'autre part de sensibiliser à la sécurité incendie.

### FAITES PREUVE DE VIGILANCE

Certaines compagnies se font passer pour un service incendie et tentent de faire de la vente d'extincteurs ou encore d'avertisseurs de fumée. Les pompier-ière-s du Service de protection contre l'incendie de Québec ne font aucune vente, portent toujours l'uniforme officiel du Service et se déplacent en camion d'intervention. En cas de doute, n'hésitez pas à leur demander une preuve d'identification.

### PARTAGER LA ROUTE

Le retour du beau temps nous incite à reprendre la marche ou le vélo. Rappelez-vous que partager la route avec les autres usagers, c'est respecter les autres et, bien sûr, le Code de la sécurité routière !

Nous avons tous et toutes un rôle à jouer pour favoriser la cohabitation. Faire preuve de courtoisie est simple et facile, en voici quelques exemples :

- Traiter les autres usagers avec respect et tolérance, qu'ils soient en auto, à pied ou à vélo ;
- Faire un geste de la main pour remercier une personne qui nous a facilité la tâche ;
- Faire un geste d'excuse quand on commet une erreur afin de réduire les conflits ;
- Garder une distance sécuritaire avec le véhicule qui nous précède ;
- Laisser suffisamment d'espace aux cyclistes et aux piéton-ne-s ;
- Signaler ses intentions afin d'avertir les autres usagers de la manœuvre que vous vous apprêtez à faire.

## BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur magazine **Récit** **fiction** **BD**  
**documentaire** **roman** **livre** **manga**

### SERVICE - en vedette ce mois-ci

En plus du service de cueillette offert au Centre communautaire multifonctionnel du secteur est (CCMSE), un nouveau service mobile de la bibliothèque a été ajouté à nos activités. Une fois par mois, Lire et Découvrir se tient au CCMSE et vous permet de venir bouquiner et emprunter des livres sélectionnés par l'équipe de la bibliothèque.



Venez nous voir entre 9 h et 12 h  
les 2 avril, 7 mai et 4 juin.

### VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Pour le grand bonheur de nos « gamers », de nouveaux jeux vidéo pour la PS5 ont été récemment ajoutés à la collection. Viens les tester directement dans notre section de jeux vidéo qui n'attend que toi!  
Et, autre bonne nouvelle, certains jeux sont maintenant disponibles pour le prêt. Informe-toi auprès du personnel si tu veux avoir un jeu à la maison pour une semaine!



### SUGGESTIONS DE LECTURE

D'Anne-Marie Roseberry, agente de bibliothèque

**Les enquêtes d'Esther et Ben (série jeunesse)**  
de Roxane Turcotte - Roman jeune  
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : R TUR ROeb



**Pourquoi le lire :** Série d'enquêtes avec des personnages attachants qui s'amuse à jouer au détective. Ils vivent plusieurs aventures, plus palpitantes les unes des autres, à la découverte de lieux et de faits historiques très intéressants, au travers de l'histoire et de lieux historiques situés au Québec. Suivez leurs aventures et résolvez les mystères. – Anne-Marie Roseberry

De Laura Sérafin, technicienne en administration  
**Manger et bouger...intuitivement: s'écouter et faire de son corps un allié, se sentir bien**  
de Geneviève Nadeau - Documentaires adultes  
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : 613.2 NAD



**Pourquoi le lire :** J'ai vraiment aimé lire ce livre qui m'a fait me remettre en question sur mes aspirations et mes objectifs et m'a permis d'apprendre à m'écouter davantage. Beaucoup d'astuces, de recettes, de conseils pour faire la paix avec l'alimentation et l'activité physique. Un beau tête-à-tête avec moi-même. – Laura Sérafin

#### HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
				SAMEDI	10 H - 17 H

**VSAD.ca/CULTURE**  
**catalogue.vsad.ca**

## LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

### RETOUR SUR LES ACTIVITÉS HIVERNALES AU LAC SAINT-AUGUSTIN

Malgré un gel tardif du lac Saint-Augustin, l'anneau de glace a attiré les adeptes de marche, de patinage et de « Pond Hockey » en grand nombre cet hiver, pour cette 3<sup>e</sup> année d'opérations. En effet, plusieurs personnes ont su profiter des installations sportives du Lac tout au long de l'hiver, avec une popularité qui ne se dément pas. L'anneau de glace, long de 1,1 km, a été ouvert au public du 8 janvier au 3 mars 2024.

#### BILAN DES ACTIVITÉS HIVERNALES : VOTRE OPINION COMPTE

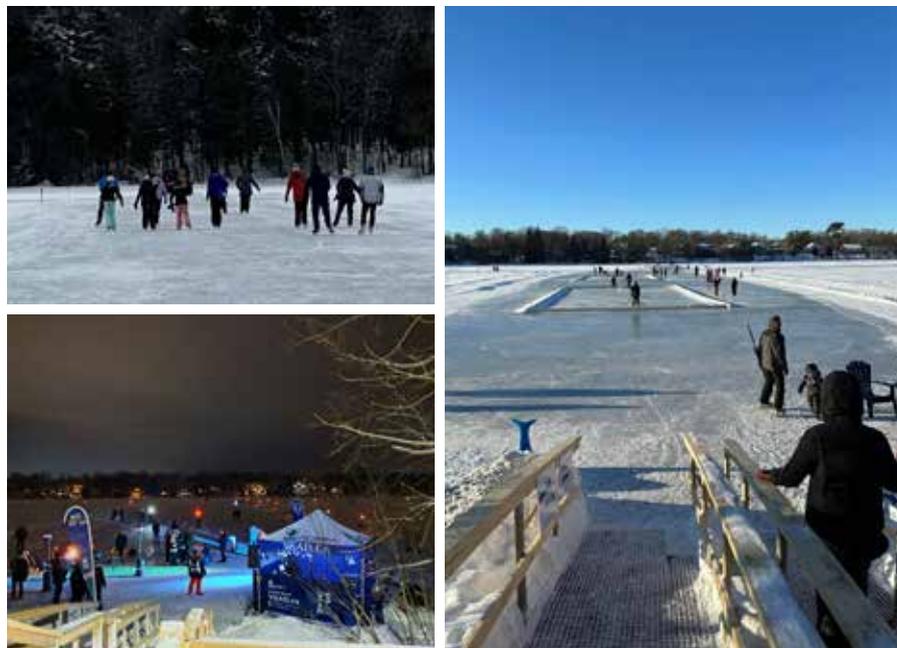
Vous avez fréquenté l'anneau de glace ou avez participé à des activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire cet hiver ? Nous voulons connaître votre avis. Répondez au court sondage en ligne pour nous faire part de vos commentaires et votre appréciation, car votre opinion compte.

#### Deux façons de participer au sondage de satisfaction :

1. Scannez ce code QR et suivez les étapes;
2. Rendez-vous au <https://vsad.ca/sondage>.



Nous vous remercions de votre participation au sondage !



### RETOUR SUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

La semaine de relâche 2024 est déjà derrière nous. Quelle semaine riche en souvenirs nous avons vécue ! Plusieurs parmi vous avez participé aux activités, animations, spectacles et ateliers s'étant déroulés dans notre ville. Que ce soit en musique, cinéma, jeux de société, sports ou exploration...chacun-e a pu trouver une activité intéressante pour agrémenter une belle semaine de congé scolaire.

Merci de votre participation, de vos sourires et rires enjolivant les installations, qui se sont animées pour l'occasion. Au plaisir de vous retrouver l'an prochain !



### À INSCRIRE À VOTRE AGENDA - 2<sup>E</sup> ÉDITION DE LA VITRINE

Le samedi 20 avril prochain, entre 10 h et 15 h, aura lieu La grande fête du printemps La Vitrine. Cet événement tenu au Centre communautaire multifonctionnel du secteur est, permettra au Augustinois-es de se rassembler, de se divertir et de s'informer. La Vitrine mettra à l'avant-plan les organismes qui animent la vie citoyenne augustinoise.

Plus d'une trentaine de partenaires prendront place dans les kiosques où des représentants seront disponibles pour échanger sur leurs activités et services. Une scène permettra également la présentation de démonstrations pour vous faire découvrir davantage certains partenaires.

Une nouveauté cette année pour la famille, une zone de kermesse permettra d'amuser les petit-e-s et les grand-e-s. Tous et toutes pourront y rivaliser d'adresse dans la joie et la bonne humeur. Des kiosques de maquillage et de sculptures de ballons seront installés à la palestre où l'équipe de passionné-e-s d'Éducazoo sera également sur place avec une dizaine d'animaux !

Lors de cette grande fête du printemps, des spectacles sont prévus. Dès 11 h, Alexandra Côté, participante à l'émission télévisée *America's Got Talent*, présentera un spectacle d'agilité canine, et à 15 h, à la fermeture des kiosques et animations, la chanteuse Vaëlle, participante à *La Voix* en 2013, donnera une prestation.

L'offre alimentaire du camion de cuisine de rue Côtes à Côtes sera également offerte sur place et il sera possible de gagner des prix.

Vous avez besoin d'un transport pour vous rendre à l'événement ? N'oubliez pas d'utiliser le service de transport à la demande Flexibus du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Plus d'information via ce lien : <https://www.rtcquebec.ca/flexibus>.

Vous voulez en savoir davantage ? Consultez la programmation complète au <https://vsad.ca/lavitrine>.



#### NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, nous vous invitons à consulter notre site web via les adresses <https://vsad.ca/loisirs> et <https://vsad.ca/culture> ou téléphoner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse [loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca).



# la Vitrine

Grande fête du printemps

Samedi  
**20 Avril**

Entre 10 h et 15 h

Centre communautaire  
multifonctionnel  
secteur est

**Spectacle**  
11 h  
**ALEXANDRA CÔTÉ**  
Spectacle d'agilité canine  
Participante à America's Got Talent

**Jeux de Kermesse**  
Plus de **10 jeux**  
pour rire  
et tester vos  
habiletés

**Zone amusante  
pour la famille**  
Zone amusante avec maquillage, sculptures de ballons,  
jeux gonflables, Éducazoo et autres surprises

**Démonstrations  
& kiosques**  
Plus de **30 partenaires** du  
milieu à découvrir

**Educazoo**  
**Sica Artist**

**Offre  
alimentaire**  
Camion de cuisine de rue  
**CÔTES @ CÔTES** sur place (\$)   
Salle réservée pour prendre  
une collation ou un dîner

**Spectacle**  
15 h  
**VAËLLE** Musique pop  
Participante à La Voix 2013

**Prix à gagner**  
Visitez les kiosques et courez  
la chance de gagner des prix

**DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE**

Besoin d'un transport ?  
RTCQUEBEC.CA/FLEXIBUS



**VSAD.ca/LAVITRINE**



# La page des Augustinois actifs

# Une Vie culturelle et de loisirs Active et Dynamique

## Programmation des activités Printemps 2024 Loisirs, culture et cours aquatiques

La programmation est disponible dans toutes les installations et au [VSAD.ca/programmation](http://VSAD.ca/programmation).



## Fête des voisins - 1<sup>er</sup> juin 2024

Le temps est venu de rallumer la flamme de la convivialité dans nos quartiers! Soulignez l'événement avec vos voisins et lancez-vous dans la planification d'une fête mémorable. Que vous préférerez un festin en plein air, une fête musicale enjouée ou des jeux pour tous les âges...



Présentez-nous votre festivité en écrivant à [culture@vsad.ca](mailto:culture@vsad.ca) avant le 13 mai, et vous pourriez gagner l'une des trois animations spéciales offertes par la VSAD pour enrichir votre expérience.

La Ville se tient à vos côtés, prête à vous soutenir avec des prêts de matériel. Voici un aperçu de ce que vous pouvez emprunter auprès de la Ville pour votre événement : tentes 10 X 10, tables, chaises, tréteaux et cônes.

Veillez noter que les animations fournies par la Ville ne pourront être reportées en cas d'annulation de la fête ou de mauvais temps. Toutes les animations liées à la Fête des Voisins doivent se tenir le samedi 1<sup>er</sup> juin. Les détails précis seront discutés avec les organisateurs.

Et pourquoi ne pas saisir cette opportunité pour participer à la Grande Journée des Petits Entrepreneurs, qui aura également lieu le 1<sup>er</sup> juin? [petitsentrepreneurs.ca](http://petitsentrepreneurs.ca)



## Programmation hivernale 2024

Vous avez participé à un événement ou fréquenté nos plateaux extérieurs? Donnez-nous votre avis!



**SONDAGE** [vsad.ca/sondage](http://vsad.ca/sondage)



## À NE PAS MANQUER!

	Bibliothèque Alain-Grandbois
	Centre communautaire multi. secteur est
	Complexe sportif multifonctionnel
	Centre Delphis-Marois
	Maison Omer-Juneau

## EN AVRIL

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto billet gratuit ou picto inscription.

23 mars au 21 avril	Exposition « Un monde imaginaire » par LilieCréa
2	Lire et Découvrir
8	Heure du conte (0 à 6 ans)
10	Club de lecture Latulu
12	Pédago à la biblio avec Monsieur Reptile (5 à 12 ans)
12	Pédago à la biblio version parents avec Club Optimiste de Cap-Rouge-St-Augustin
13	Atelier de création en continu : Coin de pays miniature avec l'Association culturelle Saint-Augustin-de-Desmaures (ACSAD)
15	Atelier initiation à la tablette iPad
17	Local de psychomotricité en accès libre (0 à 5 ans)
17	Conférence voyage : Le Chili et l'Argentine
21	Atelier de création en continu : Tête en herbe avec ACSAD
24	Local de psychomotricité en accès libre (0 à 5 ans)
24	Atelier initiation à la tablette iPad
29	Tricot-thé
29	Atelier initiation à la tablette iPad
1 <sup>er</sup> mai	Local de psychomotricité en accès libre (0 à 5 ans)

**La saison de tennis et pickleball extérieure approche à grands pas! Restez à l'affût pour l'ouverture prochaine, dès que les terrains seront accessibles.**

**ALERTES ESTIVALES ➤ LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION**

**Activité de lancement le 23 mai**

- Bibliothèque Alain-Grandbois 17 h à 20 h
- Centre communautaire multifonctionnel secteur est 17 h à 20 h

**Distribution de la brochure à partir du 24 mai**  
Inscription pour les résidents : dès le 3 juin à 9 h  
Inscription pour tous : dès le 10 juin à 9 h

**"FÊTE NATIONALE QUÉBEC"**  
VSAD.ca/FETENATIONALE

**24 JUIN**

**22 AOÛT**  
VSAD.ca/LAVANTNUIT

**L'AVANT-NUIT**  
PARCOURS FORTIF ET ARTISTIQUE

## DÉCOUVREZ LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

LES AUGUSTINOIS ACTIFS  
@AUGUSTINOISACTIFS

**VSAD.ca**

